Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260119-20260107_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC SÉANCE DU LUNDI 19 JANVIER 2026 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice :	14
Date de convocation :	12/01/2026
Nombre de Conseillers présents :	11
Date d'affichage :	12/01/2026
Nombre de pouvoirs :	02
Nombre d'absents :	01

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.
Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme TROADEC Janine - Mme SAUVEE Julie - M. BODSON Jean - M. DERRIEN Dominique (Adjoints) - Mme ALLES Florence – Mme DAVID Marie-Josée - M. LAILLON Jean-Claude - M. LAMARRE Michaël - M. LE FLANCHEC Yves - Mme LE GOFF Gwénaëlle - M. MERCIER Xavier - M. -STEUNOU Philippe (Conseillers Municipaux).
Absent-Excusé : M. ROUZAUT Fabian
Procuration : Mme TROADEC Janine donne procuration à M. ADAM Pierre et M. BODSON Jean donne procuration à M. DERRIEN Dominique
Secrétaire de séance : Mme SAUVEE Julie

DÉLIBÉRATION n° 2026.01.19* 06

Objet : Finance : Ecole Diwan de Louannec - contribution pour l'année 2025-2026

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la demande de participation du trésorier de l'école Diwan de Louannec en date du 02 décembre 2025.
Il propose, au vu de la liste des effectifs fournie par l'école Diwan : 3 élèves en 2025 en école primaire (1 en classe de CE1 et 2 en classe de CM1) de verser une contribution financière comme suit :

- 3 élèves en primaire soit selon le coût moyen départemental des écoles publiques établit par la Préfecture des Côtes d'Armor de 570 € pour un total de 1 710 €

Monsieur le Maire rappelle l'engagement pris dans la profession de foi de ce mandat 2020-2026 pour la promotion de la culture bretonne.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE de verser la contribution financière à l'école Diwan pour un montant total de 1 710 €.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
Le 20/01/2026

Le Maire,
Pierre ADAM

Le secrétaire,
Dominique DERRIEN

MAIRIE DE TREVOU-TREGUIGNEC (Côtes d'Armor)